

## Suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

### Publication des notes au titre de 2018

Chaque entreprise doit publier le niveau de résultat obtenu au regard de différents indicateurs fixés par la loi et qui permettent de mesurer les écarts de rémunération entre femmes et hommes.

La note obtenue au titre de l'année 2018 pour chaque entreprise du Groupe est indiquée dans le tableau ci-dessous et témoigne de l'engagement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'agissant de la parité femmes/hommes.

<b>Entreprises</b>	<b>Note obtenue sur 100</b>
<b>Assurances du Crédit Mutuel (GIE ACM)</b>	<b>98</b>
<b>Centre de Conseil et de Service (GIE CCS)</b>	<b>88</b>
<b>UES entre Euro Information, Euro Information Développement et Euro Information Production</b>	<b>88</b>
<b>UES entre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe</b>	<b>82</b>
<b>UES des Caisses de Crédit Mutuel Employeurs adhérentes à la Fédération Centre Est Europe</b>	<b>78</b>
<b>Fédération du Crédit Mutuel du Centre</b>	<b>80</b>
<b>Fédération du Crédit Mutuel Ile de France</b>	<b>93</b>
<b>Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest</b>	<b>83</b>
<b>Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen</b>	<b>97</b>
<b>Fédération du Crédit Mutuel du Sud Est</b>	<b>86</b>